

" ÉPARGNE SALARIALE "

Première réunion d'une série de trois pour ce thème avec une suite les 20 et 30 mars prochains. Elles devraient se conclure par un accord pour les organisations Syndicales qui en auront convenance.

La Direction Générale nous a présenté des pistes d'études dont détail ci-dessous :

Pistes d'étude pour favoriser l'épargne retraite à travers le PERCO (Mise en place possible à compter de 2010)

Réallocation sur le PERCO (abondement) de tout ou partie des cotisations patronales actuellement versées sur le PERE

Réallocation sur le PERCO (abondement) de tout ou partie de l'abondement affecté au plan d'actionnariat (celui-ci bénéficie déjà d'une décote de 20 % sur le cours de l'action)

Refonte global des grilles d'abondement PEE / PEG / PERCO

Abondement de la participation. si celle-ci est versée sur le PERCO

Si, bien sûr, la 1^{ère} réflexion va se porter sur l'enveloppe de l'abondement, il va de soi que notre intention est de favoriser un abondement plus conséquent sur les tranches les plus basses et laisser le choix de cet abondement sur les différents types de placement (mais, d'après la DG, cette éventualité est impossible).

Il a été demandé également à la Direction Générale qu'elle informe et communique bien plus sur l'épargne salariale dans sa forme actuelle et, à fortiori, sur les prochaines formules.



Sans pour autant rejeter tous ces mécanismes favorisant une épargne disponible à la retraite, FO continuera à défendre le principe de la retraite par répartition et du salaire direct.

N.B. : le rendement 2008 du PERE est de 3,06 %.